

Les principales orientations générales d'aménagement

• POPULATION :

Redynamiser le rythme de croissance de la population de façon maîtrisée en respectant les futures orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et celles du Programme Local de l'Habitat (PLH). Le taux de croissance annuel moyen projeté à l'horizon 2025 est de 1,5%, soit une population totale de 3 500 habitants et en moyenne 25 nouveaux ménages par an.

Limitier la consommation d'espaces agricoles et naturels en misant sur le potentiel identifié dans la trame urbaine, le secteur de reconquête urbaine le long de la RD981 et des opérations d'aménagement maîtrisées et associées aux polarités, permettant de rééquilibrer la répartition par tranche d'âge.

• LOGEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN :

Se donner la possibilité de réaliser jusqu'à 365 logements (dont 123 d'ici 2015 suivant le PLH), pour répondre au scénario de croissance retenu. Donner la priorité au secteur de reconquête urbaine (terrains situés entre la RD981 et l'ancienne voie ferrée) puis proposer une ouverture progressive à l'urbanisation des secteurs identifiés : sud du collège (identifié au POS et confirmé au PLU), le secteur central du stade actuel une fois que ce dernier aura été relocalisé et deux réserves à long terme (lieu-dit «l'écorcherie» et hameau de la Neuville sur Auneuil) palliant au potentiel identifié non réalisé dans la trame urbaine (80 logements) ou sur le secteur de reconquête urbaine (une centaine de logements).

Porter un effort de construction vers la réalisation de logements de taille moyenne (2-3-4 pièces) en accession ou en location privée et publique particulièrement adaptés aux jeunes en décohabitation et aux seniors. Passer à une offre de logements locatifs aidés proche de 20% du parc, soit une vingtaine de logements à produire d'ici 2025.

• ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :

Privilégier le développement des activités économiques existantes, l'accueil de nouvelles activités et la relocalisation, dans la zone d'activités et éventuellement au droit de la RN31 déviée, des activités actuellement implantées dans la trame urbaine pouvant engendrer des nuisances pour les secteurs habités. Afficher un principe d'extension possible (à confirmer par révision simplifiée du PLU) de la zone d'activités à l'est de la RD 981, le long de la RN31.

Identifier des secteurs à préserver de toute construction en tenant compte des besoins du milieu agricole (accès aux terres, possibilité de construction de bâtiments nécessaires à l'activité, ...) tout en prenant en compte les sensibilités environnementales des lieux et l'insertion paysagère.

• ÉQUIPEMENTS ET SERVICES :

Consolider les polarités du bourg et favoriser les cheminements piétons entre ces lieux attractifs. Envisager la relocalisation de l'équipement stade afin de permettre son évolution vers un complexe sportif au rayonnement intercommunal au sud de la zone d'activité et à l'ouest de la RD981.

Profiter de la reconquête urbaine le long de la RD981 pour valoriser l'aspect commercial des abords de la départementale et de la place de la Folie.

Le raccordement des hameaux à l'assainissement collectif est programmé. Protéger les abords des points de captage de l'eau potable de manière à sécuriser l'alimentation en eau de la commune.

• DÉPLACEMENTS ET CIRCULATIONS :

Profiter de la reconquête urbaine le long de la RD981 pour rendre l'îlot central plus perméable aux circulations est/ouest vers le centre bourg et de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs pour créer de nouveaux maillages routiers afin de mieux répartir les flux et faciliter la desserte des quartiers.

Sécuriser les principaux carrefours d'accès aux voies départementales au regard de l'organisation de la trame urbaine du bourg (RD2, RD3, RD981) et le carrefour au nord de la voie de la Neuville sur Auneuil à Beauvais.

Préserver, valoriser et compléter le maillage de cheminements doux permettant de relier entre eux les hameaux et le secteur aggloméré principal, de desservir les lieux d'intérêt paysager et de relier chaque quartier aux polarités du centre bourg elles mêmes liaisonnées, notamment au moyen de la Trans'Oise (ancienne voie ferrée) à laquelle l'ensemble des cheminements doux serait connecté. Favoriser les liaisons douces intercommunales à l'échelle du SCOT.

• PAYSAGE :

Mettre en place des principes d'aménagement visant à optimiser l'insertion au site des nouvelles constructions.

Définir au P.L.U. de nouvelles conditions de préservation des boisements qui demeurent les plus significatifs dans la lecture du paysage et dans la gestion des continuités biologiques, comptant les espaces boisés (bois de sommet et sur milieux humides), ainsi que les réseaux de haies ou bosquets qui participent au paysage du Pays de Bray et jouent un rôle environnemental pour la petite faune. Préserver de toute urbanisation les points de vue emblématiques identifiés et valoriser les entrées de secteurs urbanisés.

Préserver et mettre en valeur les éléments bâtis anciens les plus significatifs en adaptant la réglementation. Favoriser l'installation bien intégrée au bâti des énergies renouvelables pour les constructions et les réhabilitations.

• ENVIRONNEMENT :

Tenir compte des sensibilités écologiques dans la délimitation des zones en inscrivant les secteurs à fortes sensibilités environnementales et paysagères en zone naturelle.

Maintenir les secteurs d'écoulement naturel des eaux de ruissellement, prévoir les aménagements et l'entretien nécessaire à leur gestion et limiter les rejets directs des eaux pluviales vers le réseau public.

Prévoir les dispositions réglementaires traduisant la prise en compte du risque de remontées de nappes et de coulées de boue dans la trame urbaine.

Inscrire en zone naturelle protégée l'ensemble des terrains situés dans les périmètres immédiat et rapproché du captage de l'eau potable, afin d'empêcher tous risques de pollutions accidentelles par un usage des sols en surface peu compatibles avec la ressource en eau.

Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau (ru de Friancourt et ru d'Auneuil) pour notamment contribuer à l'objectif de bonne qualité à atteindre d'ici 2021.

PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUNEUIL

POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE

Par délibération en date du 17 octobre 2008, le conseil municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), dont les motivations ont été complétées par la délibération du 8 juillet 2010.

Le PLU permet de définir un projet communal à l'horizon 2020-2025.

L'étude se décompose en deux phases qui, pour chacune d'elle, font l'objet d'une concertation avec les habitants. La première phase consiste en l'état des lieux de la commune afin d'en dégager les enjeux d'aménagement. Ce travail s'est conclu par la rédaction d'un rapport de diagnostic consultable en mairie depuis septembre 2011.

La seconde phase vise à établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui correspond au projet communal proposé. Le présent document vous en donne un premier aperçu. Il est complété par un dossier spécifique au PADD consultable en mairie. Une réunion publique est prévue le **MERCREDI 4 JANVIER À 19 H 00 À LA SALLE SOCIO-CULTURELLE**.

C'est l'occasion de débattre du projet communal avec les administrés avant d'engager sa traduction réglementaire. Un registre est ouvert à cet effet, vous permettant d'exprimer votre point de vue sur le projet communal. La population sera, une nouvelle fois consultée, dans le cadre d'une enquête publique prévue à partir du 3ème trimestre 2012. Le PLU deviendra alors applicable fin 2012 - début 2013.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

• Une situation de bourg de commerces et services de proximité à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire et un recours à la ville de Beauvais située à seulement 10 km pour les besoins plus spécifiques.

• Le SCOT est en cours d'élaboration et le PLH prévoit sur la commune à l'horizon 2015, la création de 123 logements dont 48 locatifs (dont 24 locatifs aidés et 12 intermédiaires) avec une densité de 25 logements/ha sur les opérations nouvelles.

• Un desserrement des ménages affaiblissant la croissance de la population et favorisant son vieillissement. En effet, à population égale ce phénomène nécessite plus de logements et une offre adaptée aux jeunes ménages.

• Un potentiel de 80 logements dans la trame urbaine déjà constituée de la commune dont 26 dents creuses. Le besoin pour conserver la population actuelle au regard de la diminution du nombre de personnes par ménage (desserrement) serait de 85 logements à l'horizon 2025.

• Un parc de logements essentiellement composé de grands logements souvent sous occupés alors que les logements de petite et moyenne taille répondent plus spécifiquement à la majorité des ménages et aux jeunes en décohabitation désirant rester sur la commune.

• Plusieurs centralités identifiables : pôle administratif (centre ancien), pôle collège et pôle sportif (stade au développement contraint par sa situation) qui mériteraient d'être plus clairement reliées.

• Un trafic de transit important le long de la RD981 doublée de l'ancienne voie ferrée qui traverse du nord au sud la commune créant aujourd'hui une coupure forte, d'autant que les voies communales est/ouest sont peu développées (seule RD2).

• L'ancienne voie ferrée fait l'objet d'un projet de voie verte «Trans'Oise» du Conseil Général. Plusieurs chemins communaux peuvent venir s'y connecter.

• L'usage industriel des terrains le long de la RD981 renforce la césure entre cette principale voie d'accès à la commune et son centre bourg. Pourtant, une zone dédiée aux activités est située en entrée de secteur aggloméré nord et compte encore un potentiel pour accueillir ou développer de l'activité.

• Les activités dans la trame urbaine sont nombreuses et l'activité agricole est bien représentée avec 12 sièges d'exploitation en activité dont 7 pratiquent l'élevage.

• Le territoire communal s'inscrit dans le grand ensemble emblématique de la Cuesta du Bray qui se caractérise par la diversité de ses paysages se succédant les uns aux autres sur des distances relativement faibles (plateau agricole, coteau boisé, vallée, surfaces herbagères) et la richesse de son patrimoine naturel.

• Le bâti est aujourd'hui assez homogène et s'intègre correctement à la topographie. L'architecture locale de type industrielle et agricole, constituée de multiples matériaux dont la céramique est caractéristique.

• Des sensibilités écologiques et environnementales à prendre en compte (1 zone NATURA 2000, 4 ZNIEFF, 2 ENS, 2 zones à dominante humide, etc.) visant à la protection de la diversité de la faune (et de ses déplacements), de la flore et des milieux en plusieurs points du territoire ainsi que la

présence d'un point de captage de l'eau potable sur Friancourt. Le SDAGE Seine Normandie prend en considération la qualité de la ressource en eau potable mais aussi celle des eaux de surface (rue de Friancourt et ru d'Auneuil).

• La topographie et la présence de talwegs engendrent des risques de remontées de nappe et de coulées de boue qui font l'objet d'une étude dont les conclusions pourraient être intégrées au PLU.



Traduction graphique du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) proposé à l'horizon 2025

